

CR Technique et Scientifique n° 05	Date : 14 novembre 2013	422-TER2-0113-44	Lieu : Nantes, CETE de l'Ouest
	Objet : Présentation des unités paysagères et des familles de paysage		Rédacteurs : M. RIPOCHE E. Soufflet- Leclerc

PROCHAINE REUNION :
Séminaire Paysage
9-10 janvier 2014

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
Paysagiste VU D'ICI	Michaël RIPOCHE	m.ripoche@vudici.fr
DREAL	Elise SOUFFLET-LECLERC	elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr
Paysagiste Conseil – DREAL	François BONNEAUD	francois.bonneaud@free.fr
Division Sites et Paysages DREAL	Stéphane O'HEIX	stephaneoheix@developpement-durable.gouv.fr
Enseignant Chercheur	Monique TOUBLANC	m.toublanc@versailles.ecole-paysage.fr
Inspecteur des Sites 72	Florine VASSEUR	florine.vasseur@developpement-durable.gouv.fr
DDT 72	Emilie Brisorgueil	emilie.brisorgueil@sarthe.gouv.fr
DDTM-44. Chargé de mission	Daniel ROLAND	Daniel.roland@loire-atlantique.gouv.fr
Enseignant Chercheur	Sébastien CAILLAULT	Sebastien.caillault@agrocampus-ouest.fr
CG49 – Adjoint Directeur Aménagement	Louis-Marie MUEL	lm.muel@cg49.fr
DDTM85	Julien RIVIERE	julien.riviere@vendee.gouv.fr
Paysagiste CAUE72	Stéphane FOUGERAY	s.fougeray@caue-sarthe.com
<u>Personnes excusées :</u>		
CAUE-85 Chercheur à l'Inventaire région Pays de la Loire C.A.U.E – 85	Benoît MARIE Florian STALDER	Benoit.marie@caue85.com florian.stalder@paysdelaloire.fr
DDT49 Planification – thématique Paysage Paysagiste Conseil en Vendée	Mme Gaëtane DE LA FORGE Benoît MARIE Marianne PELET	gaetane.de.la.forge@caue85.com benoit.marie@caue85 marianne.pelet@maine-et-loire.gouv.fr
URCAUE 49 DDT53 DREAL Pays-de-la-Loire	Barbara MONBUREAU Marion DEBILLON Christian LEPAGE Charline Nicol	barbara.monbureau@gmail.com marion.debillon@urcaue-paysdelaloire.com christian.lepage@mayenne.gouv.fr charline.nicol@developpement-durable.gouv.fr

Diaporama et documents associés :

- diaporama d'Elise Soufflet-Leclerc DREAL
- diaporama de Michaël Ripoché, Vu d'Ici
- cartes des unités paysagères pour chacun des 5 départements
- légende des cartes : toponymie des unités paysagères
- arborescence du site internet

Elise SOUFFLET-LECLERC introduit la réunion en faisant une information sur le retour du carnet des acteurs et sur le prochain séminaire « paysage tous acteurs » des 9 et 10 janvier 2013 (cf. diaporama sur le site). Elle rappelle l'**ordre du jour** de la réunion :

1. Travail en groupe sur les premières cartes de délimitation des unités paysagères
2. Présentation sur les notions de familles géographiques et familles dynamiques, et plus particulièrement de la famille dynamique touristique
3. Présentation de la cartographie proposée
4. Présentation de l'évolution de l'arborescence du site internet de l'atlas
- 5- Présentation des tables rondes de février-mars 2014

Point 1- Premières cartes des délimitations des unités paysagères

Afin d'initier plus facilement le travail de groupe sur les cartographies des unités paysagères, Michaël Ripoché les présente, regroupées en familles « géographiques ». cf diaporama.

Les participants font part de leurs remarques sur les points suivants :

- Au regard de l'appropriation réelle des atlas existants, il est indispensable de rappeler clairement les critères d'identification des unités paysagères pour l'atlas régional, surtout quand ces choix remettent en cause les arbitrages opérés dans les atlas de paysages départementaux du 44 et du 49.

Ces évolutions devront principalement être motivées par des mutations réelles et perceptibles dans la composition du paysage (et non pas relever d'une analyse des enjeux ou d'une analyse statistique).

- cf compte rendu de la réunion du 17 septembre – point3

- Le contour large des unités d'agglomération autour de Nantes, Angers et Le Mans pose problème :

- il est l'aboutissement de la prise en compte de critères de dynamiques et d'enjeux associés, alors que ces paramètres ne rentrent pas (ou moins) dans l'identification des autres unités paysagères
- la qualification en unités urbaine d'espaces naturels comme les basses vallées angevines et les marais de l'Erdre pourrait être mal comprise et surtout mal interprétée.

Aussi, les espaces naturels ne seront pas compris dans les unités d'agglomération. Le lien et les pressions que cela implique, les reports d'urbanisation seront présentés dans les dynamiques et les enjeux des unités paysagères concernées.

En revanche, l'urbanisation périphérique des marais sera incluse dans les unités d'agglomération pour bien faire ressortir les enjeux associés à une périurbanisation sur des espaces naturels remarquables.

- La famille des paysages viticoles comprend deux unités alors qu'il existe dans d'autres unités, des sous unités viticoles (par exemple dans le Saumurois ou la Loire des promontoires) Cette lecture macroscopique peut être mal comprise dans certains secteurs qui pourraient ne pas se reconnaître dans leur « famille »).

Ce serait le cas également des plaines agricoles ouvertes.

Remarques sur la terminologie

Les dénominations choisies pour les unités paysagères s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et doivent rechercher, par la toponymie, l'ancrage au territoire. Ainsi, le nom de l'unité paysagère, unique, doit permettre, même de manière approximative, de situer le paysage en question.

La terminologie des unités littorales suivant leur dénomination « touristique » semble peu opportune ou évocatrice (cf. « côte d'Amour » par exemple).

Au terme peu clair de paysages mixtes, il est proposé le terme de « paysages d'alternances ».

Les participants se répartissent en deux groupes pour analyser les cartes et formuler leurs remarques : (pour la numérotation des unités paysagères ci-dessous, il faut se référer à la légende de la carte en ligne sur le site internet)

- Reprise précise des contours de l'agglomération mancelle (passage des communes de la troisième couronne dans les unités voisines en indiquant l'influence urbaine dans les enjeux)
- Passage de l'unité 39 dans l'unité 5
- Questionnement sur l'intégration des unités 17 et 23 à la 28 (pour limiter le morcellement des unités, ce qui revient à la problématique des unités limitrophes traitées plus sobrement)
- créer une unité paysagère des basses vallées angevines et redéfinir l'unité de l'agglomération angevine (continuité urbaine ligérienne jusqu'à St Jean des Mauvrets)
- réajuster le contour de l'unité du Haut Anjou en la calquant sur l'atlas Maine et Loire sur sa frange nord ouest
- La disparité des unités 27 et 28 qui fait leur identité pose la question de la création des familles sur la base des sous unités (ou de la prise en compte des sous unités dans la création des familles)
- Questionnement sur l'unité paysagère des collines du Maine qui intègre des grands ensembles forestiers « gainés de bocage » et les Alpes Mancelles avec en parallèle la forêt de Perseigne qui constitue à elle seule une unité (rappel de M. RIPOCHE que la forêt de Perseigne s'intègre à une unité paysagère qui se continue plus au nord en dehors de la région)
- Problématique d'échelle de découpage à homogénéiser (attention à ne pas être « faussement précis »)
- La délimitation de l'UP 13 semble aller trop loin à l'est
- Ne pas utiliser l'adjectif vendéen sur l'UP 12 car le plateau bocager rétro-littoral se prolonge en Loire Atlantique.
- Pourquoi Saint Philbert de Bouaine est dans l'UP 8 et pas dans l'UP 13 ?
- Challans semblerait plus tourné vers l'UP 12 dans son fonctionnement que vers le maris de l'UP 7
- Questionnement de l'appartenance de la commune de Noirmoutier à l'UP 50 et non à l'UP 7.
- Pourquoi ne pas intégrer les marais de Saint Gilles à l'UP 7
- Questionnement sur le passage d'une enclave de plaine ouverte autour de Longeville de l'UP 6 à l'UP1 (même s'il y a une légère disjonction)
- Appeler l'UP 1 « Plaine vendéenne »

Remarque importante :

Il est proposé aux membres du comité de suivi scientifique et technique absents de cette réunion de pouvoir s'exprimer sur les délimitations proposées, et à ceux présents de poursuivre leurs réflexions avec leurs collègues.

Aussi, vous trouverez en consultation sur le site internet, une carte de délimitation des unités paysagères pour chaque département. Vos remarques sont attendues sur ces deux points :

1- Faire remonter les adaptations des délimitations qui vous semblent les plus judicieuses.

Pour cela, proposez un tracé sur l'impression de la carte et renvoyez un scan ou la carte modifiée par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous.

2- Proposez une alternative à la dénomination des unités paysagères si celle-ci vous semble peu représentative ou reconnaissable par les acteurs du territoire

Proposez une nouvelle appellation en gardant bien le numéro de l'unité telle qu'elle est dans la légende pour le moment.

Vos remarques doivent être envoyées impérativement **avant le 4 décembre 2013 inclus** par mail ou par courrier

Coordonnées pour l'envoi des remarques :

postales : Michaël RIPOCHE, VU D'ICI, 2 Rue Amedeo AVOGADRO, 49070 BEAUCOUZE ou

messagerie : m.ripoche@vudici.fr

Passé ce délai les remarques ne pourront plus être prises en compte.

La carte finalisée des unités paysagères sera présentée au séminaire paysage les 9 et 10 janvier 2014 à Angers.

Point 2 : les notions de familles géographiques et familles dynamiques, et plus particulièrement de la famille dynamique touristique

La présentation de « la famille dynamique » sur la thématique touristique est intéressante et le comité de suivi montre son intérêt pour poursuivre dans cette voie avec les réserves et améliorations suivantes :

- Le thème traité doit être présenté aussi comme un potentiel et pas seulement comme une menace pour le paysage
- L'approche et la plus-value apportée doit être « paysagère », et non pas une approche d'aménageur lequel ni l'équipe de maîtrise d'œuvre, ni le comité de suivi n'ont de légitimité dans ces domaines précis.
- La carte finale doit être retravaillée dans ses finalités. Il faut en particulier reprendre la légende (en rappelant que l'échelle d'appréhension est l'unité paysagère) et affiner les enjeux sous tendus (à quoi ça sert d'analyser ce thème sous l'angle du paysage ?).
Il est proposé la légende paysage surexploité (en rouge), paysage d'équilibre (en orange) et paysage à potentiel (en jaune)
- Il faudrait également aborder la question de la forte saisonnalité des usages et ce que cela implique pour les paysages.

Point 3 : la restitution cartographique dans l'atlas

Le comité de suivi est interrogé sur l'usage des cartes des unités paysagères dans les atlas de paysages existants.

Il ressort que si les éléments de repérage sont importants, la cartographie d'une grande quantité d'informations paysage (à l'instar de la cartographie de l'atlas 44) n'est finalement pas beaucoup utilisée. Les cartes présentées en séance avec un fond IGN « amélioré » semblent répondre à cette attente.

Les points suivants sont à modifier :

- Le réseau hydrographique devra être atténué.
- La proposition de masque blanc pour délimiter l'unité est intéressante mais devra être rendue plus lisible.
- La qualification des contours des limites devra être restreinte pour devenir plus facile à comprendre et donc appréhendée.

Point 4 : l'arborescence du site internet de l'atlas

La présentation de l'arborescence du site internet telle qu'elle a été affinée après les deux comités de pilotage appelle les remarques suivantes :

- Bien préciser dans les titres des familles dynamiques que les thèmes sont vus sous le prisme du paysage pour ne pas être équivoque
- Dans la mesure où les dynamiques régionales vont être traitées au travers des familles, la partie dynamiques territoriales (15-20) semble superflue. Elle pourrait être supprimée ce qui gagnerait en lisibilité

Point 5- Présentation des tables rondes de février-mars 2014

L'approche sociologique de l'atlas de paysages prévoit la tenue d'une réunion d'échange dans chaque département sur un thème régional. Ces thèmes sont ceux des familles dynamiques : « tourisme et paysage », « infrastructures, zones d'activités et paysage », « pression urbaine, habita, franges et paysages », « dynamiques agro-naturelles », et « demandes sociales de paysage ».

Ils devraient se tenir en février et mars 2014.

Paysage et trame verte et bleue

Une réunion s'est tenue l'après midi sur le lien entre l'atlas de paysages des Pays-de-la-Loire et le schéma régional de cohérence écologique, piloté par l'Etat et la région.

Vous trouverez les éléments présentés sur le site internet de l'atlas de paysage, et notamment la méthodologie d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique.

Eléments de calendrier

- jusqu'au 4 décembre : retour sur le découpage en unités paysagères et leur dénomination
- 9 et 10 janvier 2014 : séminaire « Paysages, tous acteurs les 9 et 10 janvier » à Angers
- février-mars 2014 : tables-rondes thématiques

Michaël RIPOCHE

Elise SOUFFLET-LECLERC

Paysagiste

DREAL